



CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU

4 JUILLET 2022

OBJET DU PROJET DE DÉLIBÉRATION PRÉSENTÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Budget rectificatif n°1

RESPONSABLES DU PROJET :

Responsable administratif : Emmanuelle BROCHARD, Adjointe de la Directrice des affaires financières

Responsable politique : Sébastien LE GALL, Vice-président du Conseil d'Administration

EXPOSÉ DES MOTIFS DU PROJET :

Voir note de présentation du budget rectificatif n°1

LIBELLÉ DU PROJET DE DÉLIBÉRATION SOUMIS AU VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Le conseil d'administration,

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (décret GBCP) ;

Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;

Vu le recueil des règles budgétaires des organismes (Partie 2 « cadre budgétaire » 3.3.1) ;

Après en avoir délibéré,

Approuve :

Les autorisations budgétaires suivantes :

- 825.5 ETPT sous plafond Etat et 204.5 ETPT hors plafond
- 100 576 750 € d'autorisations d'engagement dont
 - 76 306 453 € Personnel
 - 15 515 090 € Fonctionnement
 - 8 755 206 € Investissement
- 100 625 855 € de crédits de paiement dont
 - 76 305 346 € Personnel
 - 15 555 728 € Fonctionnement
 - 8 764 781 € Investissement
- 97 824 021 € de prévisions de recettes
- - 2 801 834 € de solde budgétaire

Les prévisions comptables suivantes :

- - 2 393 628 € de variation de trésorerie
- 283 524 excédent sur le résultat patrimonial
- 2 870 067 € de capacité d'autofinancement
- - 2 576 028 € de variation de fonds de roulement